



CARS RÉGION LOIRE

MODALITÉS PRATIQUES ET TARIFS

PARTICIPATION FAMILIALE AUX ABONNEMENTS TRANSPORT SCOLAIRE 2025-2026

Lignes	Avant le 19 juillet	Après le 19 juillet + majoration de 30€	A compter du 1er janvier*	A compter du 1er avril*
--------	---------------------	--	------------------------------	----------------------------

TARIFS RÉSERVÉS AUX ÉLÈVES AYANTS-DROIT D'ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Cars Région Loire ET/OU ligne scolaire régionale	0€	30€	0€	0€
--	----	-----	----	----

TARIFS RÉSERVÉS AUX ÉLÈVES AYANTS-DROIT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

TARIF 1

Cars Région Loire ET/OU ligne scolaire régionale	120€	150€	80€	40€
SNCF OU cars Région Loire + SNCF	120€	150€	80€	40€
Cars Région Loire + Ligne d'un autre département (43, 71, cars du Rhône)	120€	150€	80€	40€

TARIF 2

Cars Région Loire + LVA (Vienne Agglo)	210€	240€	140€	70€
STAS OU cars Région + STAS OU cars région + ligne scolaire Saint- Etienne Métropole	210€	240€	140€	70€
STAR OU cars Région + STAR OU cars région + LRA (ligne scolaire Roannais Agglo)	210€	240€	140€	70€
Cars Région Loire + TCL	210€	240€	140€	70€
SNCF + STAS	210€	240€	140€	70€

*Tarifs proratisés appliqués sous conditions

TITRE DE TRANSPORT « PLACES DISPONIBLES » SUR LES LIGNES DE
TRANSPORT SCOLAIRE : 22,50€/MOIS OU 225€/AN

TARIF DUPLICATA DE CARTE OURA : 15€

Pour une année scolaire, correspondant à dix mois de scolarité, la Région Auvergne-Rhône-Alpes finance environ 90% du coût réel du transport.



Les sommes indiquées dans le tableau ci-dessous correspondent à la part résiduelle à votre charge pour un aller-retour par jour pour le trajet de transport scolaire.

Participation financière

Tarif 1 = 120 euros (Attention : majoration de 30 euros à compter du 20 juillet)

Abonnement à une ligne de transport scolaire hors réseau urbain (STAS - STAR - TCL...)

Bénéficiaire de l'accès illimité aux lignes régulières avec [LE SCOLAIRE+ MOBILITE REGION](#).

Tarif 2 = 210 euros (Attention : majoration de 30 euros à compter du 20 juillet)

Abonnement à une ligne de transport scolaire du réseau urbain et ferroviaire SNCF - STAS - STAR - TCL - LVA...

Bénéficiaire de l'accès illimité aux lignes régulières avec [LE SCOLAIRE+ MOBILITE REGION](#).

Conditions particulières

- **Élève en situation de handicap** Les élèves et étudiants en situation de handicap qui utilisent quotidiennement des transports spécifiques ou qui bénéficient d'aide ne sont pas concernés par ces changements. Le Département reste leur interlocuteur et est joignable à l'adresse suivante : teeh@loire.fr
- **Élève faisant l'objet d'un placement** par le Département de la Loire en famille ou foyer d'accueil : fournir une attestation de placement en contactant le Pôle Vie sociale au 04 77 49 34 48.

BON À SAVOIR

En l'absence de services de transport gérés par la Région permettant les trajets de début et fin de semaine entre le domicile familial et l'établissement scolaire, les élèves internes bénéficient d'une bourse forfaitaire annuelle prenant en compte la distance administrative entre la commune du domicile et la commune de l'établissement scolaire.

Distance retenue (aller simple) trajet le plus court	Barème général
30 km au plus	180 euros
Entre 31 et 60 km	258 euros
Entre 61 et 90 km	336 euros
Plus de 90 km	465 euros

S'il existe un service de transport régional permettant de se rendre à l'établissement sur une partie du trajet : la distance pouvant être parcourue avec ce service sera déduite du kilométrage total retenu pour le calcul de la subvention, que l'élève utilise ou pas ce service.

Si la commune de domicile et la commune où se situe l'internat sont identiques, aucune aide ne sera versée.

Si le trajet scolaire impose l'utilisation d'une autre ligne que le réseau Cars Région (SNCF, STAS, STAR, TCL, etc.), l'élève devra acheter ses titres de transport tout au long de l'année et pourra solliciter une subvention « élèves internes ».

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE AU TRANSPORT POUR LES ÉLÈVES INTERNES ?

Remplir le dossier d'aide disponible sur notre page :

www.laregionvoustransporte.fr/media/597/download?inline=inline

CONTACT

Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire
18 rue Etienne Mimard, 42000 SAINT-ÉTIENNE
Tél. : 04 8000 7000

Formulaire de contact :

www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-la-loire

Quand il n'existe aucun service de transport collectif entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire, ou quand l'élève doit effectuer un parcours d'approche d'au moins 2 km d'un service de transport, la famille peut être indemnisée des frais de transports effectués en voiture particulière.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE AU TRANSPORT EN VOITURE PARTICULIÈRE ?

- Les élèves de 3 à 16 ans domiciliés* à plus de 3 km de l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile.
- Les élèves dont le domicile* se situe à plus de 2 km du point d'arrêt collectif le plus proche de chez eux.

** Domicile situé dans la Loire en dehors des périmètres de Saint-Étienne Métropole et de Roannais Agglomération*

BARÈMES

- Remboursement effectué sur la base d'un aller/retour par jour ouvré de l'établissement scolaire (4 ou 5 jours). Soit 175 jours ou 350 trajets par an. Montant plafonné à 1 000 euros.
- La subvention de la Région est de **0,30 € par km**. Montant plafonné à 1 000 euros.
- Pour les élèves résidant sur une commune du ressort de Loire-Forez-Agglomération, le tarif reste à **0,13 € par km**. Montant plafonné à 750 euros.

BON À SAVOIR

- Concernant les trajets d'approche, il est rappelé que la famille doit obligatoirement avoir inscrit son enfant au transport collectif. **En l'absence d'inscription au transport scolaire, la subvention « voiture particulière » ne sera pas versée.**
- **Une seule subvention par famille** sera versée si les enfants sont scolarisés dans le même établissement.
- Les élèves domiciliés à plus de 30 km d'un établissement scolaire doté d'un internat ne peuvent pas prétendre à la subvention.
- Les situations de **gardes alternées** sont éligibles aux **aides individuelles** sous conditions.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE AU TRANSPORT EN VOITURE PARTICULIÈRE ?

Remplir le dossier d'aide disponible sur notre page :

www.laregionvoustransporte.fr/media/598/download?inline=inline

CONTACT

Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de la Loire

18 rue Etienne Mimard, 42006 SAINT-ÉTIENNE

Tél. : 04 8000 7000

Formulaire de contact : www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-la-loire